



Centre Congolais pour le Développement Durable

## Communiqué de presse

### Dégradation meurtrière des rivières dans l'hinterland de la ville de Kolwezi et flagrante violation du droit à un environnement sain

Le présent communiqué de presse fait suite à une mission effectuée en 2019 à Kolwezi, par le Centre Congolais pour le Droit du Développement Durable, (CODED), et consistant à renforcer les capacités des acteurs locaux et communautés locales sur les notions de la protection de l'environnement et de la lutte contre la pollution dans le contexte de l'exploitation minière. Plus exactement, sur la promotion du droit des communautés à vivre dans un environnement sain et l'obligation des sociétés minière à préserver la santé communautaire.

L'équipe CODED, en collaboration avec l'Initiative pour la Bonne Gouvernance et les Droits Humains, (IBGDH), et CARITAS-Kolwezi, a effectué en Septembre 2019, un monitoring des impacts des activités minières sur l'environnement humain et naturel dans les villages situés dans l'hinterland de la ville de Kolwezi. Ce monitoring des impacts environnementaux de l'exploitation minière, s'est voulu comme un exercice de vérification de la conformité des activités minières aux instruments juridiques nationaux et internationaux que les sociétés minières opérant en RDC sont tenues de respecter avant l'octroi des permis d'exploitation et pendant l'exploitation.

Et ce, après la présentation et validation d'une Etude d'Impact Environnemental (EIE), d'un rapport sur les consultations avec les autorités des Entités Territoriales Décentralisées (ETD) et les représentants des communautés locales affectées. L'EIE autant que le PGEP, vu comme des analyses scientifiques préalables des impacts potentiels prévisibles d'une activité donnée sur l'environnement et comme un éventail des mesures d'atténuation permettant d'assurer l'intégrité de l'environnement, doivent être accessibles au public. Sans oublier que les communautés susceptibles d'être impactées ont droit à participer à l'élaboration de l'EIE et PGEP.

Par ce communiqué de presse, nous tenons aussi à rappeler le rôle et la responsabilité de l'Agence Congolaise de l'Environnement, (ACE) et de la Direction Chargée de la Protection de l'Environnement Minier (DPEM), qui peinent à s'assurer de la participation des communautés lors de l'élaboration de l'EIE et PGEP, rendu pourtant obligatoire au regard du Code minier et de l'article 451 règlement minier.

Pour la première phase de ce monitoring, CODED sur la base des orientations d'IBGDH, a retenu quelques sites pilotes pour constater les impacts environnementaux résultant de l'exploitation minière dans cette partie du pays, en vue de promouvoir une justice environnementale, à travers des revendications administratives et judiciaires à initier dans le futur contre les responsables. Il s'agit des villages suivants riverains des sites d'exploitation des sociétés minières susmentionnées:

- **TAMBWE MUNANA, TSHABULA, PIERRE MUTEBA ET KAPEPA, affectés par les activités de COMMUS SA qui pollue la rivière KAYITE;**
- **MUTAKA (KAPEPA), YENGE, NOA affectés par les activités de SICOMINES qui contamine les eaux des rivières KUBULUNGU et KALEMBA détruisant au passage les cultures vivrières,**

#### Contact de presse:

Interlocuteurs: Me Erick Kassongo, Me Lambert Lisika  
Organisation : CODED  
Adresse: 3 Avenue Comité Urbain, C/Gombe-Kinshasa

Numéro de téléphone : +243815983115  
Numéro de fax :  
Adresse E-Mail : [erkassk@hotmail.fr](mailto:erkassk@hotmail.fr)  
Site Internet



Centre Congolais pour le Développement Durable

## Communiqué de presse

- et du village ISRAËL affecté par les activités de KAMOA KOPPER SA filiale d'IVANHOE.

Lors des descentes effectuées dans les sites susmentionnés à Kolwezi et dans ses environs, plusieurs entretiens ont été réalisés avec les personnes affectées spécialement les femmes (témoins oculaires majeurs) et avec les chefs traditionnels desdits villages, les autorités politico-administratives, les hommes d'église et les responsables des centres de santé entourant les zones d'exploitation. L'équipe a ensuite visité plusieurs zones ciblées pour constater les impacts occasionnés par les opérations minières, et a collecté des informations sur les souffrances que subissent les communautés.

A l'issue de cette phase initiale d'enquêtes réalisée sur les sites d'exploitation minière, de nombreux abus commis sur les villages ciblés ont été découverts et documentés. En voici le condensé.

- **Avenue TAMBWE MUNANA (dernière avenue de centre commercial Kolwezi) impactés par COMMUS SA:** des remblais entassés aux abords de cette avenue bloquent un canal d'évacuation d'eau; accentuent les têtes d'érosion lesquelles provoquent des fissures des maisons d'habitations, que les résidents tentent de stopper le développement à l'aide des sacs de sables et réduire les inondations de leurs parcelles.
- **Villages TSHABULA (400 personnes) et PIERRE MUTEBA (600 personnes).** COMMUS SA a délibérément procédé à l'encerclement de leur unique source d'eau dans sa concession industrielle, en ne leur laissant qu'un petit tuyau d'évacuation pour l'approvisionnement d'eau. En outre deux grands tuyaux déversent des déchets toxiques de l'usine. Ces rejets toxiques polluent en aval l'unique petit ruisseau dénommé KAYITE qui permettait d'irriguer leurs activités maraîchères. Toute une source d'eau se retrouve arbitrairement encerclé dans la concession COMMUS SA. Les femmes et enfants de ces deux villages sont obligés de parcourir plusieurs distances pour puiser de l'eau dans l'unique petit tuyau que COMMUS SA a fait ressortir pour eux. Le sol et les puits d'eau artisanal de TSHIBULA, sont visiblement affectés et dégradés. Etant donné que les plantes sont devenues naines, et les habitants se plaignent des démangeaisons inexplicables à chaque utilisation. Les analyses au laboratoire nous indiqueront, sûrement, la toxicité de ce sol et eau dû aux rejets de l'usine de cette entreprise.
- **Village de KAPEPA:** les résidents se plaignent de la poussière drainée par les remblais de COMMUS SA, provenant des mines de cobalt, des picotements et des vomissements du sang, du fait de l'inhalation des ces poussières sans être assistés par la société ou le gouvernement. Les centres de santé environnants attestent de l'apparition de nombreux cas suspects du fait de ces poussières.
- **Villages MUTAKA, YENGE ET NOA impactés par SICOMINES SA:** Mutaka se trouve au bord de la rivière Kubulungu. Cette rivière disparaît à petit feu à cause de l'énorme quantité des remblais que déverse SICOMINES SA sans tenir compte des normes environnementales relatives à la gestion des remblais des mines. Nous avons noté la présence des poissons dans cette rivière entièrement constituée d'eaux douces. Et à l'allure où vont ce déversement de remblais, la moitié de cette rivière disparaîtra complètement.

### Contact de presse:

Interlocuteurs: Me Erick Kassongo, Me Lambert Lisika  
Organisation : CODED  
Adresse: 3 Avenue Comité Urbain, C/Gombe-Kinshasa

Numéro de téléphone : +243815983115  
Numéro de fax :  
Adresse E-Mail : [erkassk@hotmail.fr](mailto:erkassk@hotmail.fr)  
Site Internet

## Communiqué de presse

- **YENGE ET NOA**, riverains des sites d'exploitation de SICOMINES SA et KCC filiale de Glencore, ces deux villages ont comme principales activités le maraîchage, avec des champs de céréales, manioc, légumes et piscicoles qui se trouvent être gravement affectés par la pollution de la rivière KALEMBA. Une rivière qui représente un atout majeur pour la survie de nombreux villages riverains. Selon les autorités traditionnelles de YENGE, depuis juin 2016 il y a des fuites dans le bassin de retenus des acides de la société SICOMINES SA qui se trouve, en amont, de la rivière KALEMBA. Jusqu'au mois d'octobre 2019, ces fuites ont continués, contaminant les eaux et affectant la santé de ces populations (**fausses couches, gales sur les enfants, diarrhées chroniques etc...**) qui, hélas, continuent en faire usage, sans autre solution alternative. Leurs revendications, auprès de la société responsable et auprès du gouvernement provincial, sont restées lettres mortes.
- **Village ISRAEL impactés par KAMOA COPPER** : ce village est riverain du gisement minier de la société KAMOA KOPPER SA. Les activités de cette entreprise ont pollué leur rivière par les rejets de ses usines. La rivière étant devenue hors d'usage pour les besoins agricoles et domestiques, la société a installé des citernes d'eau de fortune dans les villages en compensation à la destruction de cette rivière. Ce qui est loin d'être suffisant, car à ce jour, les habitants, privés des ressources en eaux suffisantes, continuent à se plaindre des conditions de plus en plus difficiles d'accès à leurs terres arables dont KAMOA KOPPER s'est accaparée, selon eux, sans une juste compensation. Ce qui entraîne la baisse de leur production locale de survie.

A travers ce communiqué de presse CODED et IBGDH tiennent à dénoncer, devant l'opinion tant nationale qu'internationale, les agissements inacceptables des sociétés chinoises COMMUS SA, SICOMINES SA et des compagnies KCC filiale du Suisse Glencore et KAMOA KOPPER du canadien Ivanhoe dans la province du Lualaba, lesquels violent les droits de ces villageois à vivre dans un environnement sain, par la destruction délibérée de leur environnement à travers le déversements des reblais des mines et les rejets des substances toxiques sur les rivières qui leur servent de source de survie.

A cet effet, pour ne pas laisser ces actes qui constituent des violations des droits humains impunis, une lettre de dénonciation à été adressée au Président de la République ainsi qu'aux autorités provinciales et autres concernées, sans oublier les ambassades des pays dont sont ressortissants les sociétés minières incriminées, en vue de réclamer justice et éviter que ces villageois ne meurent en silence et dans une pauvreté indéscriptible, alors que ces sociétés s'enrichissent grâce à l'exploitation du Cobalt et d'autres minerais précieux sur leurs terres.

Un rapport détaillé sous forme d'une publication occasionnelle de CODED et d'IBGDH, ainsi qu'un mini documentaire sur le sujet, seront rendus public dans les très prochains jours.

Fait à Kinshasa, le 15 Avril 2020



**Contact de presse:**

Interlocuteurs: Me Erick Kassongo, Me Lambert Lisika  
Organisation : CODED  
Adresse: 3 Avenue Comité Urbain, C/Gombe-Kinshasa

Numéro de téléphone : +243815983115  
Numéro de fax :  
Adresse E-Mail : [erkassk@hotmail.fr](mailto:erkassk@hotmail.fr)  
Site Internet